

Projet pédagogique

Accueil de Loisirs Matin / Soir et Mercredi



Marie de Fay Aux Loges
48 Rue Abbé Georges Thomas,
45450 Fay-aux-Loges
02 38 59 57 11

Directeur : GAULLIER Jacques
Directrice adjointe : ROUET Emilie

Maison des loges
12 rue de la Moinerie
02 38 59 24 36
06 75 87 57 69
maisondesloges@hotmail.com

SOMMAIRE

I – Présentation de la structure et de ses moyens

- A- Les Locaux
- B- Les conditions humaines

II – L'organisation des accueils

- A- Les objectifs éducatifs de la commune
- B- Les objectifs pédagogiques et opérationnels
- C- L'équipe d'animation
- D- Une journée type
- E- Sécurité

III- L'évaluation

- A- Auprès des enfants
- B- Auprès des familles
- C- Auprès de l'équipe d'animation
- D-

ANNEXE

- A- L'équipe d'encadrement
- B- Le règlement intérieur
- C- Outil d'évaluation

I – Présentation de la structure et de ses moyens

A- Les Locaux :

La maison des Loges est située au 12 rue de la Moinerie à Fay-aux-Loges

Elle se situe en centre-ville :

- Environ 200 m² au rez-de-chaussée avec deux salles dédiées aux maternels et une salle pour les élémentaires (aménagement laissant libre cours aux activités spontanées.)
- Un étage avec 1 salle pour activités diverses et une grande salle pour jeux d'intérieur et moments conviviaux (Exclusivement réservé aux élémentaires)
- Un pré fabriqué équipé de matériel informatique et de mobilier pour les activités des enfants les plus grands de la structure
- Un terrain clôturé contenant un grand espace vert, un bac à sable et une partie réservée pour le jardinage
- Des régies intérieures et extérieures, où est rangé le matériel pédagogique.

En complément de la Maison des Loges, nous disposons :

- D'un accès au gymnase si besoin
- D'une salle d'activité prêtée par la paroisse de Fay Aux Loges (sur demande)
- D'un « terrain d'aventure » clôturé le long du canal pour grands jeux

B- Les conditions humaines

Les enfants :

Pour ces différents accueils (périscolaire et mercredi) le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants maternels et un animateur pour 18 enfants élémentaires.

Les enfants sont répartis :

- Groupe maternel : 3-5 ans
- 2 à 3 groupes élémentaires : 6-11 ans

Certaine période, nous fonctionnons en mélangeant les groupes d'âge.

L'équipe d'encadrement

L'équipe est constituée d'un directeur et de son adjointe.

9 animateurs composent l'équipe d'animation tout au long de l'année scolaire.

Parmi eux, 3 animateurs participent aux ALSH vacances pendant l'année.

II – L'organisation des accueils

A- Les objectifs éducatifs de la commune

L'accueil de Loisirs s'inscrit dans une démarche où l'enfant est considéré comme un adulte en devenir. Pour ce faire, il doit être acteur de ses loisirs et se construire au sein de sa structure de loisirs, en complémentarité du cadre familial et de l'école.

- *Favoriser l'accès des enfants à des loisirs éducatifs variés et de qualité.*

La structure encourage la découverte de pratique de différentes activités (manuelles, artistiques, d'expression, sportives, scientifiques...) sous forme de projets d'animation à construire avec les enfants dans un cadre défini (connaissance du monde, solidarité, environnement, gaspillage, handicap...)

- *Permettre aux enfants d'acquérir des repères de la vie sociale, l'autonomie et la créativité.*

Nous soutenons et accompagnons les enfants à se construire une citoyenneté active avec le « faire ensemble », avec la possibilité de mener un projet où chacun peut trouver sa place et s'exprimer.

Également avec toutes les actions de la vie quotidienne, les concertations et échanges en groupe, les choix individuels et collectifs amèneront l'enfant à développer son autonomie.

- *Permettre aux enfants de participer activement à la vie de leur territoire, soutenir la citoyenneté.*

Au sein de la structure nous responsabilisons les enfants dans leur vie quotidienne. À travers le gaspillage (alimentaire, eau, feuilles de papier...), le tri des déchets, le compostage... Le but étant de mettre en place des actions au sein de la structure pour commencer, puis à une échelle plus importante si le projet prend de l'ampleur (la commune et de ses habitants)

- *Soutenir la relation parents-enfants*

Nous souhaitons associer les familles le plus largement possible à la vie de leur enfant, par la mise en place d'action avec les familles (goûter, repas, spectacle...) et par des temps d'animation avec les familles afin de tisser des liens entre les parents et l'équipe d'animation.

B- Les objectifs pédagogiques et opérationnels

- Proposer des activités dans divers domaines (art plastique, culturel, sportif, naturel...)
 - L'enfant se découvre de nouveaux intérêts
 - L'enfant puisse accéder à tous type d'activité
 - L'enfant s'épanouisse dans le domaine de son choix

- Favoriser l'autonomie de chaque enfant au sein de la collectivité
 - L'enfant soit capable de donner son avis et son ressenti
(Activité, moments de la vie quotidienne, l'entente avec les autres)
 - L'enfant élabore un projet commun accompagné d'un animateur
 - L'enfant se sente investi dans la vie de « la maison des loges »
(Prendre conscience du respect du matériel, de la vie de groupe et des autres)

- Associer l'enfant et sa famille à l'accueil de loisirs
 - L'enfant puisse expliquer ce qu'il a fait à ses parents
 - Réaliser des temps conviviaux avec les parents (goûter, fin de période...)

C- L'équipe d'animation :

Le directeur ou la directrice adjointe :

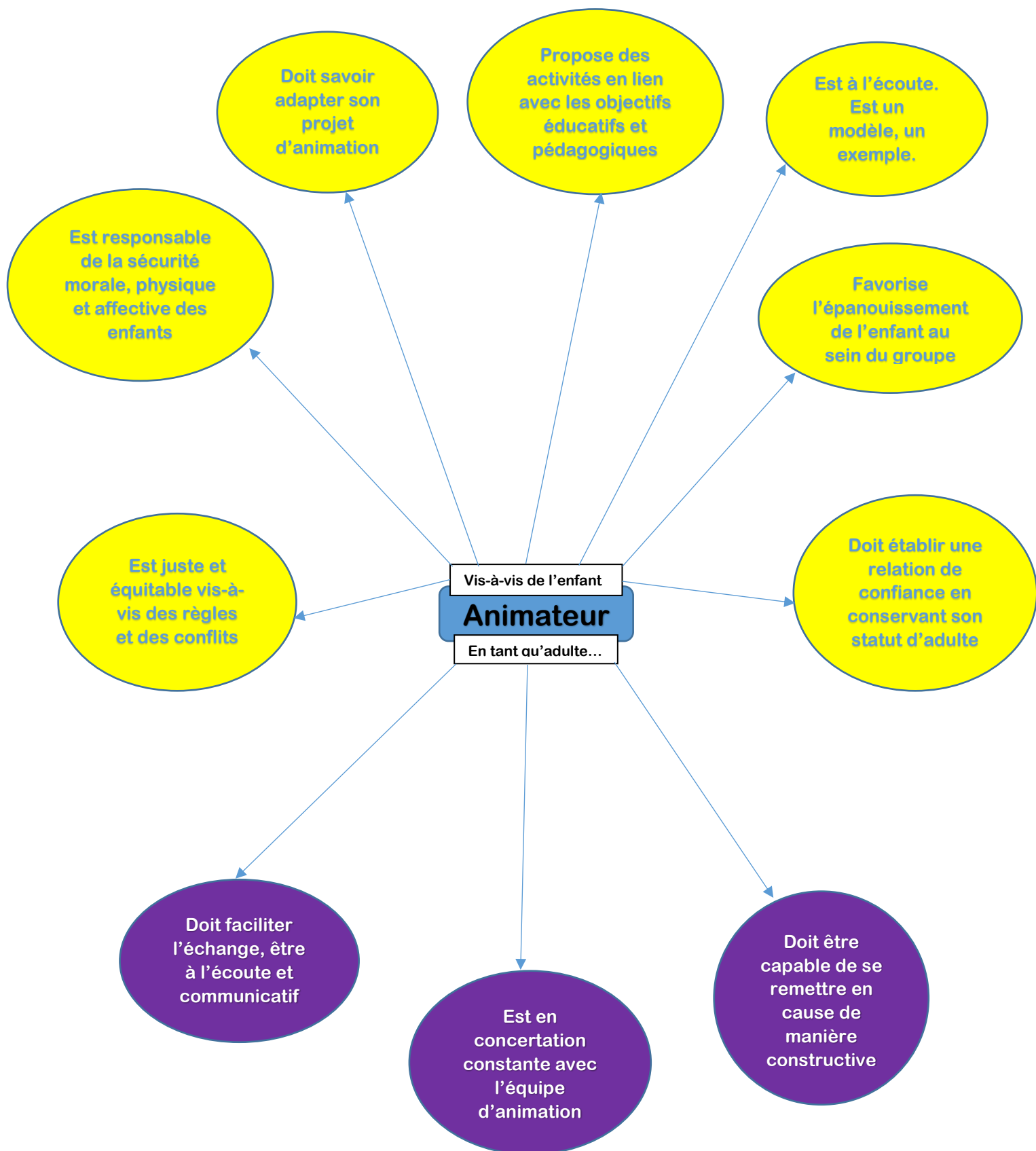
- Il assure la sécurité physique, morale et affective de toutes les personnes présentes sur le séjour. Il est vigilant à la mise en œuvre du projet pédagogique. Il est responsable du bon déroulement de l'accueil.

- Il permet aux animateurs de travailler dans de bonnes conditions en assurant des moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonction.

- Il s'occupe du suivi de la structure en lien avec les différents services communaux (restaurant scolaire, service administratif, service technique...)

- Il fait le lien avec les familles sur le déroulement des accueils et les diverses suggestions ou interrogations des familles.

Les animateurs :



D- Les différents temps de la journée :

1) Accueil du matin :

Les enfants arrivent entre 7h00 et 8h40, avant que l'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école. Les familles accèdent à la structure en empruntant l'entrée principale. Le directeur ou la directrice adjointe note la présence des enfants sur le listing et valide à l'aide de la tablette sur le logiciel concerné (Arpège).

Une fois inscrits, les enfants ont le choix de se rendre dans différents lieux où sont proposés divers contenus.

Pour les maternels, à partir de 7h00 :

- Salle d'activité maternelle :
 - ✚ Coin poupée, dinette
 - ✚ Dessins, jeux de société
- Bibliothèque maternelle
 - ✚ Coin lecture

Pour les élémentaires, à partir de 7h00

- Salle élémentaire du bas :
 - ✚ Jeux de société
 - ✚ Dessins
 - ✚ Coin Jouets (voiture, légo...)

À partir de 7h40 :

- Grande salle à l'étage :
 - ✚ Jeux de construction
 - ✚ Baby-foot, ping pong
- Mezzanine à l'étage
 - ✚ Coin lecture
 - ✚ Jeux libres

L'étage est exclusivement réservé aux élémentaires. Pas de petits (- de 6 ans) à l'étage.

Décision validée en commission JASAS.

2) Accueil du soir :

Les départs se font de manière échelonnée. Les familles accèdent à la structure en empruntant l'entrée principale. Le directeur ou la directrice adjointe note le départ des enfants accompagnés de leur(s) parent(s) (ou des contacts autorisés) sur le listing et valide à l'aide de la tablette sur le logiciel concerné (Arpège). Les sorties se font côté maternel ou par l'entrée principale, dans le souci d'éviter les déplacements à l'intérieur de la structure et d'avoir à éviter de passer devant les groupes.

En arrivant sur la structure, les enfants se voient proposer un goûter. Ce dernier est établi avec l'aide d'une diététicienne dans le but d'avoir un gouter équilibré, varié et conséquent jusqu'au repas du soir.

Ensuite les enfants vont sur les différents espaces autorisés pour se divertir et se retrouver entre copain (même disposition que l'accueil du matin). De plus, pour les volontaires, un espace pour « avancer ses devoirs en autonomie » est mis à disposition pendant la deuxième partie du temps d'accueil.

E- Sécurité :

Selon l'article 3 du décret n°2002-885 du 3 mai 2002, il doit figurer dans ce projet les moyens mis en œuvre par l'encadrement pour assurer la sécurité des mineurs. La liste n'est pas exhaustive, et elle n'empêche pas le bon sens de chacun :

- animateur présent à l'accueil
- surveillance par les directeurs
- vérification des personnes étrangères par les membres de l'équipe
- voitures garées sur le parking et non devant le centre

Conformément à la loi, il est interdit de consommer et d'apporter de l'alcool et/ou toute substance illicite au sein de l'accueil de loisirs.

III- L'évaluation :

L'évaluation du projet a pour objectif de mettre en lumière les éléments à renouveler ou à adapter. Pour être la plus complète possible, l'évaluation est réalisée auprès des enfants, des familles et du personnel encadrant. Pour ce faire, elle a lieu sous différentes formes :

A) Auprès des Enfants :

Chaque mois, les animateurs organisent une évaluation quantitative et qualitative auprès des enfants. Ce temps est déterminé par les animateurs, il peut avoir lieu au moment du goûter ou pendant le temps d'accueil. L'outil utilisé pour évaluer est adapté au public. Cela peut se faire de manière orale (sous forme de conseil d'enfants) ou par écrit (boîte à idée, panneau avec des smileys...)

B) Auprès des familles :

Par des retours oraux.

C) Auprès de l'équipe d'animation :

Chaque mois l'équipe d'animation se réunit afin d'organiser la prochaine période, mais aussi pour évaluer la période précédente (fonctionnement, organisation, amélioration, modification ...) Mise en place d'outil pour l'évaluation des activités des animateurs.

La somme de ses évaluations permet d'aboutir à l'évaluation du projet pédagogique.